

NOTE DE PRESENTATION du Budget Primitif 2025

1 . Eléments de contexte économique, social, budgétaire, évolution de la population...

Démographie : La commune compte 7014 habitants au 1^{er} janvier 2025 population INSEE, chiffre servant de base au calcul des ratios en €/hab, voir chapitre 10, pour les coûts comparés avec les autres communes de même strate que le Coteau (de 3500 à 10 000 hab.).

Le budget 2025 de fonctionnement est fortement en hausse car il prend en compte la réouverture de l'espace des Marronniers ainsi que les charges et produits de l'ancien budget des affaires économiques qui a été intégré dans le budget principal le 01/10/2024.

Pour la section d'investissement est prévu un budget très prometteur réintégrant les projets en cours en incluant les crédits reportés de 2024.

2 . Priorités du Budget

Pour le budget d'investissement, seront suivies cette année deux opérations en autorisation de programme / crédits de paiement (AP/CP) dont l'une, pour la reconstruction de la tribune et des vestiaires du Stade Bécot qui se terminera en 2025 et l'autre, relative à la reconstruction des bâtiments grêlés, qui devrait s'achever en 2026.

Sont aussi prévus, pour les autres principaux chantiers, un programme de voirie, la création d'un parking à l'espace des Marronniers et la maîtrise d'œuvre pour les travaux de l'église Saint-Marc. A noter également l'enveloppe habituellement nécessaire à l'acquisition de divers matériels, outillages et logiciels pour les services, ainsi que celle destinée au service informatique commun de Roannais Agglomération (DTNSI).

En recette, sont prévues des cessions de terrains (en complément aux restes à réaliser relatifs au terrain la friche Bourrat) situés rue Parmentier ou boulevard Charles de Gaulle. S'ajouteront en recettes, l'aide « contrat région » de la Région Auvergne Rhône-Alpes à hauteur de 500k€ pour les travaux de la tribune et des vestiaires du stade Bécot.

Les priorités du budget de fonctionnement 2025 portent sur les dépenses obligatoires dont le personnel avec la répercussion annuel de la revalorisation du smic, ainsi que les augmentations des cotisations CNFPT, CDG et surtout CNRACL. Sont également réinscrits les crédits nécessaires à la réouverture du bâtiment culturel «Espace des Marronniers ». Sont budgétées notamment les hausses de maintenance, d'assurance de la flotte automobile, de participation au Centre Socio Culturel et celle au Centre de Supervision Urbain de Roanne pour la vidéoprotection.

En recettes, on citera cette année, un résultat reporté de 602 k€ qui permet d'équilibrer la section budgétaire de fonctionnement.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200719-20250325-BP2025-BIS-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2025

3 . Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement : évolution, structure

SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET GENERAL

Cette section est proposée équilibrée à **10 105 300,00€**

CHAPITRES	LIBELLES	RAPPEL BP 2024	BUDGET PRIMITIF
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 596 245,00 €	3 148 732,00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	4 024 750,00 €	4 064 300,00 €
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	35 000,00 €	45 000,00 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	100 000,00 €	964 280,00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	349 950,00 €	345 000,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 229 507,00 €	1 321 038,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	146 648,00 €	171 600,00 €
67	CHARGES SPECIFIQUES	3 900,00 €	45 350,00 €
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	- €	- €
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		9 486 000,00 €	10 105 300,00 €

CHAPITRES	LIBELLES	RAPPEL BP 2024	BUDGET PRIMITIF
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	796 803,68 €	602 122,61 €
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	98 000,00 €	65 000,00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	216 910,00 €	186 925,00 €
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	290 647,32 €	365 506,00 €
73	IMPOTS ET TAXES (sauf 731)	1 100 979,00 €	1 100 979,00 €
731	FISCALITE LOCALE	5 300 300,00 €	5 326 300,00 €
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	741 360,00 €	736 681,39 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	941 000,00 €	1 591 683,00 €
77	PRODUITS SPECIFIQUES	- €	40 946,00 €
78	REPRISE SUR PROVISIONS	- €	89 157,00 €
TOTAL GENERAL DES RECETTES		9 486 000,00 €	10 105 300,00 €

BP 25 (002) : excédent reporté pour 2025 (suite affectation des résultats 2024 en reserves pour 596 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET GENERAL

Cette section est proposée équilibrée à **5 374 000,00 €**

CHAPITRES	LIBELLES	REPORTS	PROPOSITIONS NOUVELLES	CUMUL
040	DIFFERENCES SUR REALISATION D'IMMOBILISATIONS	- €	186 925,00 €	186 925,00 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	- €	87 000,00 €	87 000,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	- €	443 000,00 €	443 000,00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	67 904,40 €	35 000,00 €	102 904,40 €
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	10 000,00 €	425 302,00 €	435 302,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	838 960,25 €	2 552 301,96 €	3 391 262,21 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	27 606,39 €	700 000,00 €	727 606,39 €
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	- €	- €	- €
TOTAL GENERAL DEPENSES		944 471,04 €	4 429 528,96 €	5 374 000,00 €

CHAPITRES	LIBELLES	REPORTS	PROPOSITIONS NOUVELLES	CUMUL
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	- €	984 163,63 €	984 163,63 €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	- €	964 280,00 €	964 280,00 €
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	502 200,00 €	209 300,00 €	711 500,00 €
040	DIFFERENCES SUR REALISATION D'IMMOBILISATIONS	- €	345 000,00 €	345 000,00 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	- €	87 000,00 €	87 000,00 €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	- €	595 323,41 €	595 323,41 €
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES (reserves)	- €	596 000,00 €	596 000,00 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	8 472,96 €	500 000,00 €	508 472,96 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	- €	550 000,00 €	550 000,00 €
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	- €	25 000,00 €	25 000,00 €
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	- €	7 260,00 €	7 260,00 €
TOTAL GENERAL RECETTES		510 672,96 €	4 863 327,04 €	5 374 000,00 €

4 . Montant du budget consolidé

Présentation consolidée en € du budget général (aucun budget annexe)

SECTION D'INVESTISSEMENT (y compris restes à réaliser 2024)	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT
5 374 000,00 €	10 105 300,00 €	15 479 300,00 €

5 . Crédits d'investissement et le cas échéant crédits de fonctionnement pluriannuels

Les principales opérations d'investissement envisagées en 2025 y compris les restes à réaliser 2024 (hors travaux en régie) sont les suivantes en milliers d'euros :

Tribune et vestiaires STADE BECOT (AP/CP 2024 et 2025)	1 608 €
Réfection complète des rues	630 €
Reconstruction des bâtiments grêlés (AP/CP 2025 et 2026)	600 €
Travaux Bassin Parc Bécot	325 €
80 avenue de la libération	270 €
Ilot Carnot Libération	100 €
Aménagement Parking Espace des Marronniers	94 €
Maitrise d'œuvre Eglise Saint Marc	90 €
Aménagement des Berges du Rhins	53 €
Leds Halle Pierre de Coubertin	32 €
Supervision chauffage Gymnase la Glacière	30 €
Assistance Maitrise d'ouvrage vidéoprotection	21 €
Colombarium jardin du souvenir	11 €
Programme plantation 700 arbres	29 €
Acquisitions matériels et logiciels	163 €
Autres petites opérations	63 €

6 . Niveau d'épargne brute (ou Capacité d'Autofinancement CAF)

Le niveau d'épargne brute qui s'affiche à partir des prévisions budgétaires 2025 ressort positif à 569 k€.

7. Niveau d'endettement de la collectivité

Le Capital Restant Dû (CRD) constaté, au 1^{er} janvier 2025 s'élevait à 3 659 398 €. Aucune extinction de prêt ne sera effective dans l'année.

Le budget primitif 2025 est proposé avec un recours à l'emprunt à hauteur de 550 k€, qui ne sera peut-être pas réalisé car d'autres cessions sont envisagées (Tènement avenue de la République et rue des Ecoles).

Le remboursement de l'annuité (en capital) sera de l'ordre de 443 000 € contre 449 600 € réalisé en 2024.

La typologie des prêts décrite dans le tableau de répartition de l'encours est très bonne puisque les 8 emprunts actuels constitutifs de la dette (dont 2 à taux révisables) ne présentent pas de risque particulier (classés en A1 selon l'appréciation de la charte « Gissler » de bonne conduite).

Ainsi, le capital restant dû au 31/12/2025, sans souscription de nouvel emprunt, devrait redescendre autour de 3 216 k€ sauf si l'avancement des projets d'investissement (financés par emprunt) évolue plus rapidement qu'envisagé.

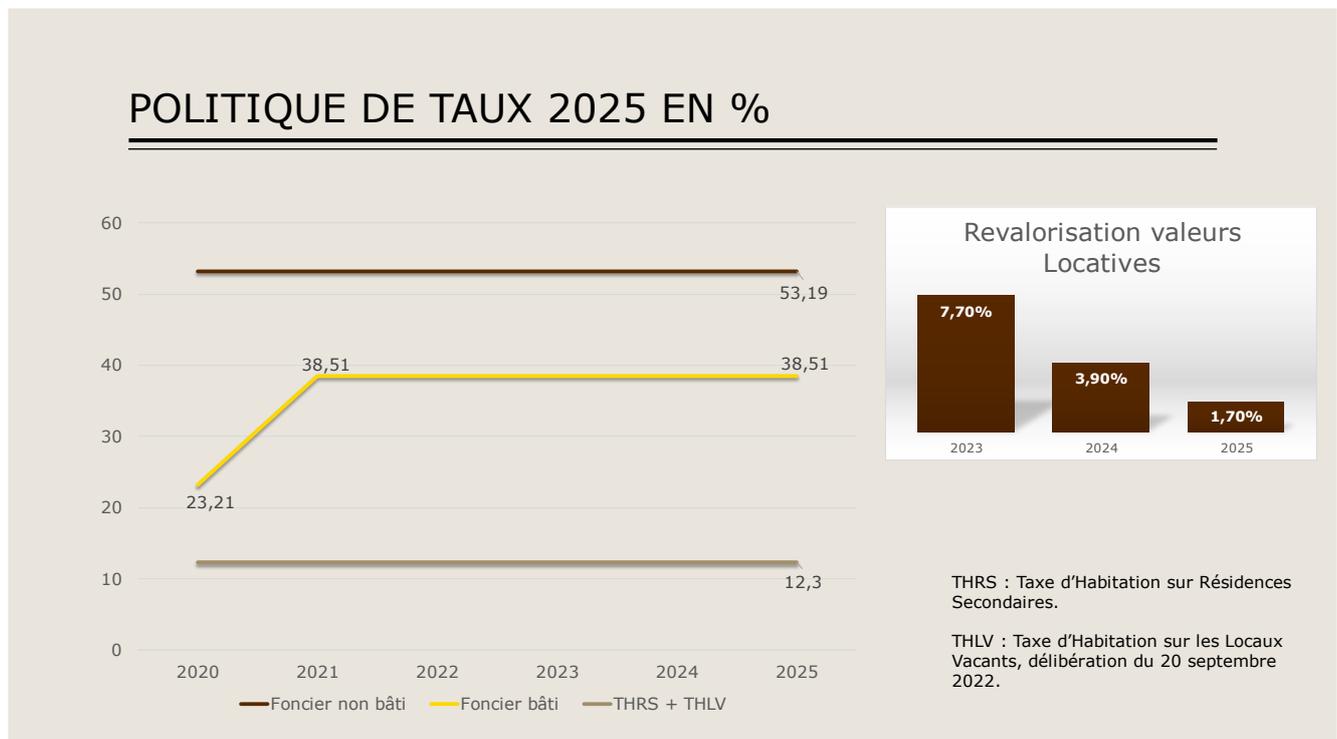
8. Capacité de désendettement (ratio de solvabilité)

Il donne l'indication en nombre d'années, d'autofinancement brut nécessaire au remboursement seul de la dette (3 659/ 569).

Ainsi pour 2025, le ratio de solvabilité estimé pourrait dépasser 6 années, sous réserve de la souscription à un nouvel emprunt dans l'exercice.

9. Niveau des taux d'imposition

Les taux de fiscalité restent identiques à ceux de 2024. Pour mémoire, la TFNB doit respecter la règle des liens entre les taux avec la TH et seule la TFB est libre.



Les recettes liées à la fiscalité pour 2025 ont été estimées à 4 769 850 € comprenant la revalorisation préconisée par l'Etat de 1.70 % sur les bases de fiscalité, à la suite de l'inflation.

Il faut rappeler que le taux de TH applicable à cette THLV n'a pas fait l'objet d'une hausse de taux, malgré la possibilité offerte par l'administration fiscale dès 2023 de pouvoir le modifier en respectant les conditions de lien avec les taux de taxe foncière.

Lors de sa séance du 31 mai 2023, la commune a voté l'imposition sur les friches commerciales, (pour une application en 2024 qui n'a cependant rapporté aucune recette sur 2024).

10 . Principaux ratios arrondis

Informations financières – ratios	Valeurs arrondies (pour 7014 hab.)
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 254 €/hab
2 Produits des impositions directes (hors fiscalité reversée) / population	684 €/hab
3 Recettes réelles de fonctionnement / population	1 328 €/hab
4 Dépenses d'équipement brut / population	628 €/hab
5 Dette / population	522 €/hab
6 DGF / Population	53 €/hab
7 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonct.	41.44 %
9 Marge d'Autofinancement Courant : (Dép. réelles de fonct. + remb. dette en capital) / rec. réelles de fonct.	99.17 %
10 Taux d'équipement : Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonct.	47.32 %
11 Taux d'endettement : Encours de la dette / recettes réelles de fonct.	39.28 %

Commentaires :

Le ratio 1 montre les services rendus à la population. Le ratio 2 mesure la pression fiscale sur les habitants.

Le 3 les ressources réelles dont dispose la collectivité.

Le ratio 4 mesure le niveau d'investissement entrepris par la collectivité et le taux d'équipement (effort d'équipement au regard de sa richesse, travaux en régie compris)

Le ratio 5 mesure l'endettement de la collectivité et le 11 la charge de la dette comparée à sa richesse.

Le ratio 6 constate la contribution de l'Etat au fonctionnement de la collectivité.

Le ratio 7 mesurant la charge de personnel, est un coefficient de rigidité car c'est une dépense incompressible à court terme, quelle que soit la population de la collectivité.

Enfin, si le ratio 9 est supérieur à 100 cela indique un recours nécessaire à l'emprunt pour financer l'investissement car la Marge d'Autofinancement Courante n'est pas suffisante.

Le ratio 10 constate l'effort d'équipement de la collectivité au regard de sa richesse. À relativiser sur une année donnée car les programmes d'équipement se jouent souvent sur plusieurs années. Les dépenses liées à des travaux en régie, ainsi que celles pour compte de tiers sont ajoutées aux dépenses d'équipement brut.

11 . Effectifs de la collectivité et charges de personnel

L'effectif au 1^{er} janvier 2025 est décomposé comme suit :

Emplois budgétaires à temps complet : 78 Effectifs pourvus en ETPT / agents Tit. : 62.73
Effectifs pourvus en ETPT/agents contractuels : 14

TOTAL : 76.73

Emplois budgétaires à temps non complet : 0 Effectifs pourvus en ETPT / agents tit. : 0

Agents contractuels sur emploi non permanent : 16
Soit effectifs pourvus en ETPT / agents non titul. : 12.09

(Remplacement de fonctionnaires autorisés à servir à temps partiel ou indisponible (maladie/maternité), accroissement temporaire d'activité, absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes)

Comparativement au BP précédent, les effectifs sont stables.

La masse budgétaire inscrite pour 2025, au chapitre de personnel 012 pour 4 064 300 € prend en compte l'augmentation naturelle « Glissement Vieillesse Technicité » correspondant à l'augmentation de la rémunération des agents découlant des avancements suivant ancienneté, ou de changement de grade ou de corps par le biais de concours ou promotion, ainsi que les autres facteurs d'évolution tels que la variation du point de la fonction publique, les modifications de mesures catégorielles statutaires (réformes de grilles...), et une marge pour pallier un besoin de personnel en cas de défaillance d'agents en cours d'année.

Elle inclut aussi la charge du RIFSEEP par suite de sa mise en place au 1^{er} janvier 2020, ainsi que la prise en charge d'une partie de la mutuelle obligatoire et de la prévoyance (uniquement pour les agents ayant choisi l'adhésion aux produits proposés) mais également une augmentation de 2% du SMIC au 1^{er} novembre 2024 qui se répercute sur 2025, une augmentation du taux de cotisation d'assurance statutaire de 5 % et enfin une augmentation de 3% du taux de cotisation CNRACL (31.65% à 34.65%).

Sont également compris 4 personnes en contrats privés « Parcours Emploi Compétence » (PEC).

Il est important de préciser que pour les PEC, l'Etat rembourse différemment les collectivités, suivant les profils (de 40 à 60 %). Pour les agents de la commune, ce sera une participation de 60 % pour 2 contrats PEC et 50% pour les 2 autres, constatée par une recette au chapitre 74 qui ne réduit pas les montants affichés dans le chapitre 012 où sont comptabilisées les dépenses du personnel.

Le ratio 7 (voir chapitre 10) calculé en charges nettes de personnel (c'est-à-dire déduction faite des remboursements de frais pour accidents du travail ou maladie de longue durée estimés) s'élève à 41.44 %.